

6



ANNEXES

6.4 / ANNEXE SANITAIRE

**6.4.4 / STOCKAGE ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS**

Présentation générale du service

Vision d'ensemble des collectes

Collecte des déchets non recyclables

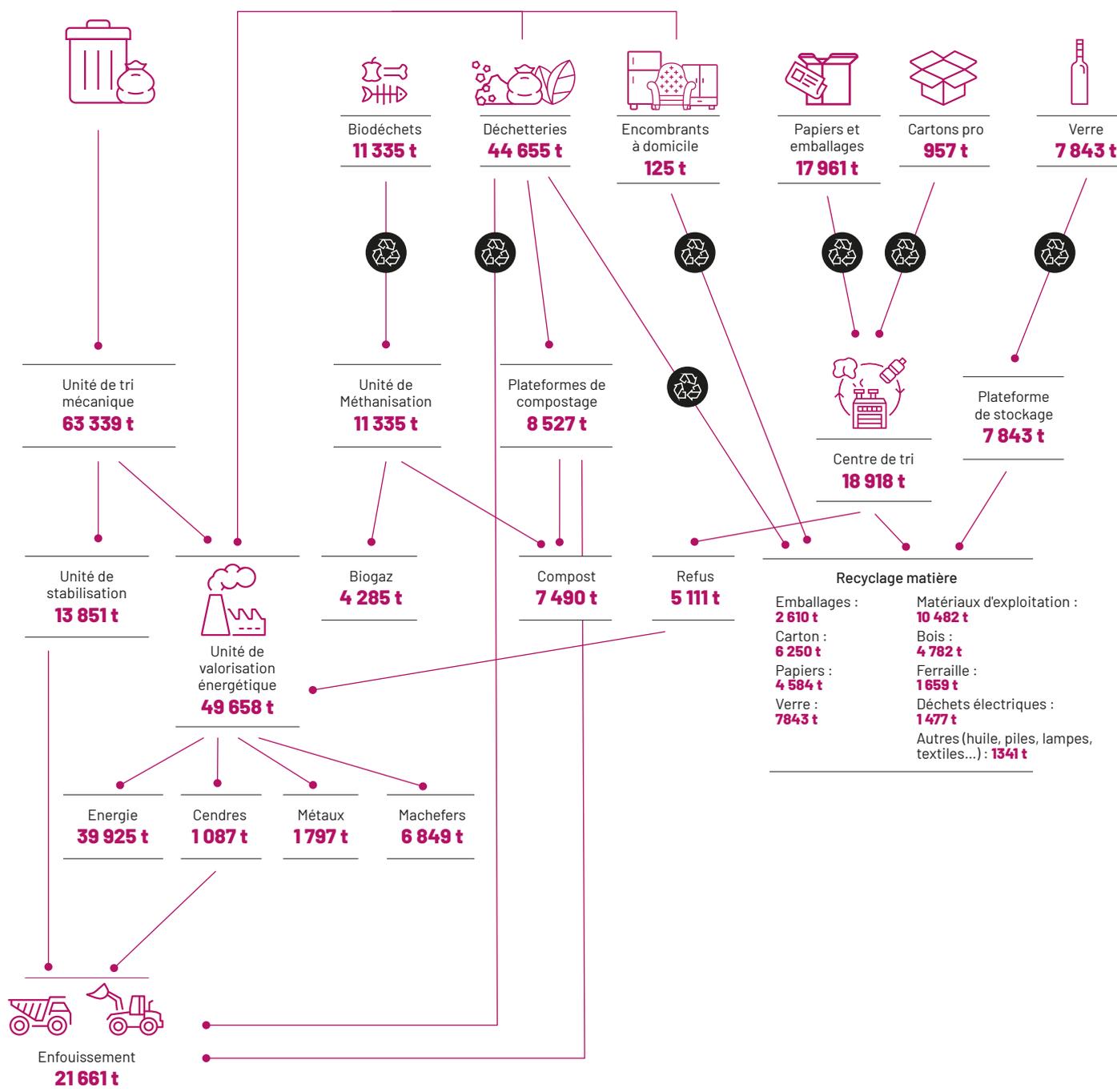
63 339 t

43 %

Collectes séparées

82 877 t

57 %



Présentation générale du service

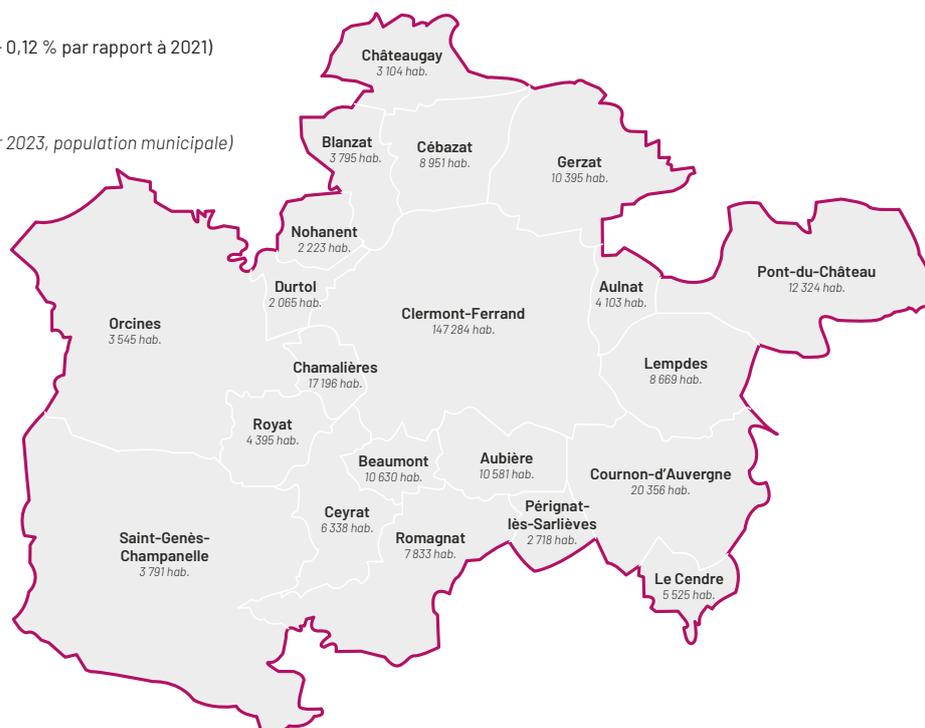
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole :

21 communes

295 821 habitants (- 0,12 % par rapport à 2021)

30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2023, population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Les services mis en œuvre :

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchèterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose sans contrepartie financière des composteurs.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Les modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plastique	
Aubière	▲	▲	▲	▲	▲
Aulnat	◇	▲	◇	◇	◇
Beaumont	▲	▲	▲	▲	▲
Blanzat	▲	▲	▲	▲	▲
Cébazat	▲	▲	▲	▲	▲
Ceyrat	▲	▲	▲	▲	▲
Chamalières	▲	▲	▲	▲	▲
Châteaugay	▲	▲	▲	▲	▲
Clermont-Ferrand	▲	▲	▲	▲	▲
Cournon-d'Auvergne	◇	▲	◇	◇	◇
Durtol	▲	▲	▲	▲	▲
Gerzat	▲	▲	◇	▲	▲
Le Cendre	◇	▲	◇	◇	◇
Lempdes	◇	▲	◇	◇	◇
Nohanent	▲	▲	▲	▲	▲
Orcines	◇	▲	◇	◇	◇
Pérignat-les-Sarliève	◇	▲	◇	◇	◇
Pont-du-Château	◇	▲	◇	◇	◇
Romagnat	▲	▲	▲	▲	▲
Royat	▲	▲	▲	▲	▲
St-Genès-Champanelle	◇	▲	◇	◇	◇

▲ Prestation déléguée

◇ Prestation en régie

La collecte des déchets

Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte
des déchets
non recyclables
(bac à couvercle noir)



la collecte
des papiers
et emballages
(bac à couvercle jaune)



la collecte
des cartons des
professionnels
(bac à couvercle bleu)



la collecte
des biodéchets
**(bac à couvercle
vert d'eau)**

Modalités

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

A noter que chaque année, est assurée une désinfection des bacs des déchets non-recyclables et biodéchets.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages). Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des dispositifs d'apports volontaires (conteneurs enterrés...).

Nombre de bacs en place	2021	2022	Évolution
Bacs à couvercle noir (Déchets non recyclables)	97 935	98 867	+0,95%
Bacs à couvercle jaune (Papiers et emballages)	86 204	87 602	+1,62%
Bacs à couvercle vert d'eau (Biodéchets)	48 596	49 078	+0,99%
Bacs à couvercle bleu (Cartons professionnels)	1 724	1 759	+2,03%
Composteurs	2 939	4 323	+47,09%

La collecte des déchets

Fréquences de collectes

La collecte des déchets non-recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone non FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés sur les communes de la zone régie. Elles n'ont pas lieu le 1er janvier, 1^{er} mai et 25 décembre sur les communes de la zone déléguée.

La collecte des déchets

La collecte en apport volontaire

Présentation

3 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre
- pour les déchets non recyclables
- pour les papiers et emballages

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés et répartis en fonction de la présence ou non de locaux poubelles, de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées.

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

Nombre de colonnes en place	2021	2022	Évolution
Nombre de colonnes en place	2021	2022	Évolution
Colonnes à verre enterrées	125	132	+ 5,60 %
Colonnes à verre aériennes	605	605	+ 0,00 %
Colonnes déchets non recyclables enterrées	54	58	+ 7,41%
Colonnes déchets non recyclables aériennes	239	282	+ 17,99 %
Colonnes papiers/emballages enterrées	49	52	+ 6,12 %
Colonnes papiers/emballages aériennes	246	288	+ 17,07 %
Colonnes papiers	4	4	0 %
Colonnes bouteilles en plastique	2	2	0%
Colonnes cartons	0	6	+ 100 %



La collecte des déchets

La collecte en déchèterie

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchèteries sur l'ensemble de son territoire.

Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beuzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchèteries, ce qui représente 14 289 habitants en 2022 (- 0,08 % par rapport à 2021).



Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Périodes
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Gravanches (Clermont-Fd)		
Cournon-Lempdes		
Gerzat		
Pont-du-Château		
Romagnat		
Saint-Genès-Champanelle		

Le traitement des déchets

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Évolution des quantités de déchets depuis 2010 (en tonnes)

	2010	2022
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	146 216
Indice d'évolution*	100	101,96

* L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2021 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a augmenté de + 1,96 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est en fait de -3,69 % si cette quantité est rapportée au nombre d'habitants.

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Déchets non recyclables	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Biodéchets	Méthanisation	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets

Le Pôle de valorisation VERNEA

Présentation

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Quantités traitées (en tonnes)

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ ET TRAITÉS SUR VERNEA (EN TONNES)	2021	2022	Évolution
Machefers	13 069,50	6 848,77	-47,60%
Métaux	1 752,50	1 796,86	+2,53%
Stabilisat,cendres et indésirables orientés en ISDND*	18 634,10	16 016,73	-14,05%
Energie	38 101,63	39 951,18	+4,85%
Compost	4 743,65	6 389,80	+34,70%
Biogaz	4 254,24	4 285,03	+ 0,72%

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Le traitement des déchets

Le Centre de tri

Présentation

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand. Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartons	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Journaux – magazines – papiers	NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin 88194 Golbey Cedex
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

La prévention des déchets

Le Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire

En 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2, qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes pour les dix prochaines années. « Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales » sont les piliers de ce programme.

Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage et le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques : les outils opérationnels de VALORDOM 2

Le VALTOM ayant été labellisé Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage (TZDZG), c'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole a contractualisé avec le VALTOM pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs Economie Circulaire (CODEC) visant à développer les actions relatives à la prévention des déchets ainsi qu'à l'économie circulaire sur la période 2018-2020. Par ailleurs, le VALTOM et ses adhérents ont co-construit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) destiné à développer les solutions de valorisation des biodéchets avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de guides et maitres composteurs.

Un nouvel outil : le Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC)

En 2021, le VALTOM a souhaité poursuivre les soutiens financiers et matériels auprès des collectivités adhérentes afin de maintenir la dynamique enclenchée. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC). En s'engageant dans cette dynamique, le VALTOM et ses collectivités adhérentes doivent participer à l'atteinte des objectifs définies dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) et la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Principales dispositions du CODOEC :

- le dispositif couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- les actions du CODOEC sont réparties au sein de 5 axes d'intervention : Eco-exemplarité de la Collectivité en matière de déchets, Dynamique avec les acteurs économiques, Consommation responsable, Allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation) et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (filières de tri, collectes performantes, hiérarchie des modes de valorisation)
- les objectifs à atteindre sont définis par la réglementation et les orientations nationales et locales



La prévention des déchets

L'Archipel des Salins

Projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, l'Archipel des Salins a été inaugurée le 27 novembre 2021. Cet espace géré par l'Association Terra Preta vise à apporter une solution aux habitants du centre-ville de Clermont-Ferrand qui souhaitent trier leurs biodéchets. Les habitants peuvent déposer leurs épiluchures et restes de repas, l'association se charge de les composter.

Collectées et compostées sur l'Archipel des Salins (en tonne)	2021	2022	Evolution
Apport des usagers	7,3	26,7	265,75 %
Collecte auprès des professionnels	0	1,4	/
Quantités compostées	5,3	0	/

En 2022, l'association Terra Preta n'a pas pu composter sur le site. Les déchets alimentaires ont été intégrés à la collecte des biodéchets pour être conduits au méthaniseur Vernea.

Le gaspillage alimentaire

4 programmes de réduction du gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le VALTOM dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Clermont-Ferrand (collège Saint Alyre, Crous Dolet et Cézeaux) et Cournon d'Auvergne (lycée René Descartes). Le Valtom et la commune de Romagnat ont également lancé une démarche pour réaliser un diagnostic et un plan d'action sur la cuisine centrale de Romagnat ainsi que 2 satellites (groupe scolaire Louise Michel et l'Ehpad Jacques Prévert).

A l'initiative de la ville de Clermont-Ferrand, la direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole a accompagné les cantines des écoles Chanteranne, et Jean Macé dans la réalisation des pesées et la formation du personnel (20 agents volontaires des restaurants, des Unités de Préparations Culinaires (UPC), des crèches et de l'animation).

Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 12 000 sacs de compost de 40 litres ont été distribués gratuitement dans les 7 déchèteries de la Métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine VERNEA et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets.

La collecte des sapins de Noël

Pour la troisième année, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un dispositif de collecte de sapins.

Collecte des sapins	2021	2022	Evolution
Nombre de points de collecte	40	41	+ 2,5%
Nombre de sapins collectés	5 061	5 142	+ 1,6%
Poids estimatif (en tonnes)	30,4	30,85	+ 1,47%

60 % ont été broyés pour un usage de litière en écurie. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues, cette opération a permis de valoriser localement plus de 30 tonnes de déchets verts.

La prévention des déchets

Le réemploi

La ressourcerie « Jerecycle Parc »

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et re-vend dans son magasin. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

La ressourcerie « Jerecycle Parc »	2021	2022	Evolution
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	84,48	81,53	-3,49%

En 2022, les quantités des apports ont diminué par rapport à 2021 et sont très loin des volumes de 2019 (102,39 tonnes). Par ailleurs, la ressourcerie constate une baisse de la qualité des dons, générant une diminution des ventes.

L'association « Tous deux roues »

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

Association « Tous deux roues »	2021	2022	Evolution
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	5,04	4,86	-3,57%

L'association « Raboule »

L'association Raboule propose des emballages en verre lavables consignés. Ils interviennent auprès des professionnels et usagers de la restauration, ainsi que les secteurs connexes de la restauration : métiers de bouche et événementiel. Clermont Auvergne Métropole accompagne cette association afin de réduire les emballages jetables.

Association « Raboule »	2021	2022	Evolution
Nombre de contenants mis à disposition	3 530	7 080	+100,57%
Quantité de déchets évités (en kg)	123,5	254	+105,67%

Les give-box

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la Métropole.

Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'ateliers. Un fond d'objets est fourni par Clermont Métropole au démarrage afin de lancer la give-box. Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux-vidéos, jouets...) récupérés en déchèterie dans le cadre d'une collecte encadrée.

Les give-box	2021	2022	Evolution
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	28	44	+ 57,14%

En 2022, 16 nouvelles give-box ont été installées dans différents lieux.

L'évolution du service de gestion des déchets

2000 Clermont Communauté exerce la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ».

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Ferrand.

Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.

Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.

Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchèteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.

Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.

2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchèteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008 Ouverture de la déchèterie à Pont-du-Château.

2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011 Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchèterie de Blanzat.

2012 Passage des « hauts-de-quai » des déchèteries en régie.

Réouverture de la déchèterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013 Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.

Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchèteries.

2014 Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM.

Mise en place du Pass-Déchèterie.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

L'évolution du service de gestion des déchets

2015 Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Eco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaires pour le verre)

Déchèterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens

Déchèterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016 Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical

Densification des points d'apport volontaires pour le verre

2017 Rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique

Réhabilitation de la déchèterie de Cournon-Lempdes

Candidature de Clermont Auvergne Métropole à un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME

2018 Mise aux normes des déchèteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Fd), réhabilitation/ construction de la déchèterie de Cournon-Lempdes

Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le VALTOM

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur

2019 Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchèteries (lancement de l'étude de réhabilitation/ construction des déchèteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champanelle)

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire

Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

2020 Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/adaptation des déchèteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage)

2021 Simplification des consignes de tri : 100 % des papiers et emballages vont dans le bac jaune. Inventaire du parc de bacs en place avec installation d'un dispositif électronique d'identification. 1ère phase de rénovation de la déchèterie de Romagnat. Le STGDO rentre dans sa phase opérationnelle

2022 Expérimentation d'une collecte de biodéchets en sacs sur Romagnat. Ouverture de la nouvelle déchèterie de Gerzat. Evaluation de la collecte des déchets ménagers. Lancement du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire